Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 029-212901136-20260526-DEL2026033-DE

République Française
Département Finistère
Commune de Lanmeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère
Le : 28/05/2026
Et
Publication ou notification du :
28/05/2026

L'an 2026, le 21 Mai à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la , sous la présidence de Monsieur ABGRALL Denis, Conseiller Délégué, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/05/2026.

Présents : Mmes : DÉNIEL Daisy, HAMON Marie Christine, KERGOAT Laura, KULIGOWSKI Orlane, LEROY-DENIEL Caroline, PETIBON Véronique, PRIGENT Christine, QUENEA Anne, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : ABGRALL Denis, BODEUR Hervé, BOUGET Ludovic, COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LEVER Florian, MARTIN Alexis, SINI Romain

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : FOLGALVEZ Jean Pierre à M. BODEUR Hervé, METTHEY Jean Paul à M. ABGRALL Denis

A été nommé(e) secrétaire : M. BODEUR Hervé

DEL2026-033 – Délibération du Conseil Municipal sur le Compte de gestion 2025 du Budget chaufferie Bois dressé par la DGFIP.

Le Conseil Municipal de Lanmeur,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2025 **du Budget chaufferie Bois**, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025, par la DGFIP, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 029-212901136-20260526-DEL2026033-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 22/05/2026

Le Maire
Yvon DENIS

Secrétaire de séance
M. BODEUR Hervé

Publicité des actes de la commune par publication papier et site internet le 28/05/2026

Monsieur le Maire
Yvon DENIS

MAIRIE DE LANMEUR
Finistère